

N°DEC-2024-108

### DÉCISION DU MAIRE

#### SOUS-TRAITANCE À L'ENTREPRISE AREMAC SARL DES PRESTATIONS D'AIDE À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DANS LE CADRE DU LOT N°2 DU MARCHÉ N°2022006 DE SOLUTIONS INTELLIGENTES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ DANS LES BÂTIMENTS ET DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le marché n°2022006 de solutions intelligentes de sûreté et de sécurité dans les bâtiments et dans l'espace public et son lot n°2 « Solutions intelligentes de sûreté et de sécurité dans l'espace public », notifié le 12 janvier 2022 ;

VU la demande de l'entreprise ERYMA SAS du 29 février 2024, sollicitant de pouvoir sous-traiter la partie des travaux relative à l'aide à la maintenance préventive et curative, du marché n°2022006, dont elle est l'attributaire, au profit de l'entreprise AREMAC SARL ;

### D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acte de sous-traitance relatif aux travaux d'aide à la maintenance préventive et curative dans le cadre de l'exécution du marché n°2022006 « Solutions intelligentes de sûreté et de sécurité dans les bâtiments et dans l'espace public », attribué à l'entreprise ERYMA SAS et sous-traité désormais à l'entreprise AREMAC SARL, est accepté.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à passer le présent marché de sous-traitance avec ladite entreprise et à signer toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 2** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 18 juin 2024.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **21 JUIN 2024**  
Et de sa publication le **21 JUIN 2024**

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

